

VILLE DE THETFORD MINES LA PAGE MUNICIPALE

144, rue Notre-Dame Ouest | C.P. 489 | 418 335-2981 | ville.thetfordmines.qc.ca | infos@ville.thetfordmines.qc.ca



LOISIRS ET CULTURE

RETOUR À L'HORAIRE RÉGULIER DES BIBLIOTHÈQUES

Prenez note que l'horaire régulier des bibliothèques l'Hiboucou, de l'Amitié, de Black Lake et du Cégep de Thetford est effectif à compter de cette semaine. Consultez le site Web de la Ville sous l'onglet *Culture et loisirs* | *Bibliothèques* et sélectionnez la bibliothèque de votre choix pour connaître les heures d'ouverture en ce début d'année 2017.

HORAIRE DES GLACES



Il est possible de consulter en tout temps l'horaire hebdomadaire des glaces, tant intérieures qu'extérieures, sur le site Web de la Ville sous l'onglet *Culture et loisirs* | *Aréna et patinoires extérieures*.



TRAVAUX PUBLICS, DU GÉNIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES



Le calendrier 2017 de collecte des ordures a été remis aux citoyens par le biais du Publi-Sac au début du mois de décembre dernier. Cependant, il est toujours possible d'en obtenir une copie à l'hôtel de ville, situé au 144, rue Notre-Dame Ouest, ou en le téléchargeant sur le site Web de la Ville sous l'onglet *Citoyens* | *Gestion des matières résiduelles*.

INFO-NEIGE

Consultez le service INFO-NEIGE, un système vocal qui expose de façon journalière les opérations de déneigement effectuées sur tout le territoire de la ville. Ce service est mis à jour du lundi au vendredi et indique la plupart des opérations planifiées au cours des prochaines heures. À noter que le vendredi après-midi le message indique les travaux prévus pour la fin de semaine.

INFO-NEIGE est accessible sur notre site Web à la section *Portrait de la ville* / *Info-Neige* et l'information est également publiée tous les jours sur notre page Facebook.

DÉNEIGEMENT DES TOITURES, BALCONS ET ABRIS TEMPORAIRES

Plusieurs dizaines de centimètres se sont accumulés au cours des dernières semaines et c'est pourquoi le Service de sécurité incendie tient à aviser les citoyens des dangers qu'occasionne l'accumulation de neige sur les toitures et les petits abris. Par mesure de prévention et pour assurer la sécurité de la population, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) recommande aux propriétaires de confier le déneigement à des entreprises qui ont une expérience et un équipement approprié. Si vous déneigez votre toiture vous-même, il est conseillé de le faire à partir du sol en utilisant une pelle munie d'un manche télescopique et en tenant compte de la proximité des installations électriques. De plus, si vous utilisez des appareils alimentés au gaz naturel ou au propane, assurez-vous de toujours garder l'accès libre de neige ou de glace. Pour de l'information, veuillez communiquer avec le Service de sécurité incendie au 418 338-9183 ou encore consulter le site Internet de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).